ATTESTATION D'ACCUEIL

PIÈCES A FOURNIR EN ORIGINAL (+ copies en double exemplaire) PRÉSENCE DU DEMANDEUR OBLIGATOIRE

- LISTE DES PIÈCES A FOURNIR:

- o SI L'HÉBERGEANT EST PROPRIÉTAIRE : dernière Taxe Foncière ou Acte de vente.
- o SI L'HÉBERGEANT EST LOCATAIRE : dernière Taxe d'Habitation et Contrat de Location.
- o POUR L'HÉBERGEANT(1) : Carte Nationale d'Identité ou Passeport ou Titre de Séjour.
- POUR LE (ou LES) HÉBERGÉ(ES): Photocopie du (ou des) Passeport(s) recto/verso avec la date de validité. (La photographie doit être lisible). (Connaître dates d'arrivée et de départ « maxi 90 jours » et adresse exacte de (l') ou les hébergé(es))
- JUSTIFICATIF DE DOMICILE : au nom du demandeur de moins de 3 mois (pas de facture de téléphone portable).
- JUSTIFICATIFS DE RESSOURCES: dernier Avis d'Imposition + les 2 dernières fiches de paie.

- DOCUMENTS A FOURNIR UNE FOIS L'ATTESTATION D'ACCUEIL SIGNÉE :

o **TIMBRE**: Timbre Fiscal à 30 € Tarif en vigueur au 01/01/2011 (Trésor Public)

A savoir:

- Une assurance à hauteur de 30 000€ doit être souscrite par l'hébergeant ou l'hébergé(e) et être présentée, avec l'attestation d'accueil, au consulat ou ambassade lors de la demande de visa. Ce document peut être réclamé lors du contrôle à la frontière.
- Sur une même attestation d'accueil ne peuvent figurer que le conjoint et les enfants mineurs de moins de 18 ans de l'étranger accueillis à l'exclusion de tout autre membre de la famille et a fortiori d'amis ou de proches.
- (1) sont exclu(e)s : les autorisations provisoires de séjour, récépissés de première demande de titre de séjour et les récépissés de demande d'asile.

PRISE DE RENDEZ-VOUS <u>OBLIGATOIRE</u>
POUR DÉPOSER VOTRE DEMANDE AU 03.20.45.45.45

MAJ Janv. 2018